



ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
PROCÈS-VERBAL DE LA 13^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
TENUE LE SAMEDI 9 JUIN 2018, À LA CHAPELLE DU LAC BLANC

Présences des membres du C.A. :

Denis Gauvin, président;
Louise Magnan, directrice;
Michel Pleau, membre honoraire;
Johanne Provencher, secrétaire.

Absences des membres du C.A.:

Gilbert Lavoie, directeur;
Pierre Michaud, directeur;
Josée Groleau, trésorière.

Projet d'ordre du jour

1. Vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 10 juin 2017
5. Suivi au plan d'action 2016-2019
6. Adoption des actions prioritaires 2018-2019
7. Adoption de l'état des résultats financiers 2017-2018
8. Adoption des prévisions budgétaires 2018-2019
9. Augmentation de la cotisation annuelle
10. Modifications aux règlements généraux
11. Débarcadère public
12. Parole au public – autres sujets
13. Période d'élections (3 postes)
14. Présentation de Marc Hébert sur la protection du touladi
15. Remerciements et levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Vérification du quorum

Après vérification, la secrétaire Johanne Provencher confirme que l'assemblée a quorum puisque 30 membres sont présents.

2. Mot de bienvenue

Le président Denis Gauvin ouvre l'assemblée à 10 h 10 et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il procède à la présentation des membres du Conseil d'administration et motive les absences de MM. Gilbert Lavoie, Pierre Michaud et de Mme Josée Groleau. Il remercie monsieur Jérôme Denis pour son accueil à la chapelle du Lac Blanc, M. Bruno Lacasse pour le goûter, M. Pierre Michaud (Torq) et la Municipalité de Saint-Ubalde pour l'impression des documents.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président procède à la lecture du projet d'ordre du jour.

RÉSOLUTION NO AGA180609-01 : Sur proposition de Eugène Pleau, appuyée par Marc Chamberland, le projet d'ordre du jour est adopté tel que proposé. [Unanimité]

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 10 juin 2017

La secrétaire procède à la lecture et au suivi du procès-verbal de l'an dernier.

RÉSOLUTION NO AGA180609-02 : Sur proposition de Alain Asselin, appuyée par France St-Germain, le procès-verbal est adopté tel que rédigé. [Unanimité]

5. Suivis au plan d'action 2016-2019

Le président explique le cadre du plan d'action : les cinq grands axes de développement, ainsi que les objectifs, les actions, réalisations et éléments priorisés pour chacun d'eux. Les divers éléments sont passés en revue et font l'objet d'explications, précisions et discussions avec l'assemblée (comité des lacs, bandes riveraines, CAPSA, tests de transparence de l'eau, myriophylle à épi, etc...). Il fait le point sur les actions qui ont été complétées et précise celles qui sont en développement.

6. Adoption des actions prioritaires 2018-2019

Le président présente le contenu du document faisant état des priorités 2018-2019, en explique la raison d'être et demande aux participants de se prononcer sur celles-ci.

• **Développement de l'Association**

- Effectuer un blitz de recrutement de nouveaux membres
- Reprendre l'activité de rencontre et d'échanges avec les membres (du genre épluchette de blé d'inde).

- **Amélioration de la qualité de l'eau du lac**
 - Sensibiliser les riverains sur les risques d'invasion d'espèces envahissantes tel le myriophylle à épi.
 - Mettre en action les recommandations du plan d'aménagement des lacs, notamment la qualité de l'eau de la rivière Des Pins et d'autres actions à venir.
 - Publiciser les exemples d'aménagement en bordure du lac réduisant les risques d'érosion des bandes riveraines.
 - Informer les riverains sur la nécessaire protection des espèces marines dans le Lac Blanc dont la protection du touladi

- **Utilisation sécuritaire du lac par tous les usagers**
 - Remettre à jour le code d'éthique des utilisateurs du Lac Blanc
 - Sensibiliser les utilisateurs par le biais des services d'Accès Sécurité

- **Communication**
 - Maintenir des mécanismes de communication formels entre la municipalité et les associations par le biais du comité des lacs de St-Ubalde

Après discussion, les priorités 2018-2019 font l'objet d'une proposition d'acceptation :

RÉSOLUTION NO AGA180609-03 : Sur proposition de Réjean Sylvestre, appuyée par Eugène Pleau, il est résolu d'adopter l'ensemble des priorités 2018-2019. [Unanimité]

7. Adoption du bilan financier 2017-2018

En l'absence de notre trésorière Josée Groleau, le président présente le bilan financier pour l'exercice se terminant le 30 avril 2018 et fournit les explications qui s'y rattachent. Les revenus (incluant l'encaisse à la fin de l'année précédente) ont atteint 5120\$; les dépenses, 4030\$, laissant une encaisse disponible en fin d'année de 1090\$.

RÉSOLUTION NO AGA180609-04 : Sur proposition de Marc Chamberland, appuyée par Eugène Pleau, le bilan financier est adopté tel que présenté. [Unanimité]

8. Adoption des prévisions budgétaires 2018-2019

Les prévisions budgétaires 2018-2019 sont exposées par le président. Les revenus sont estimés à 4190\$, ce qui est à peine plus que les dépenses de l'an dernier, ce qui ne laissera pas beaucoup de marge de manœuvre à l'association, d'autant plus que nous ne pourrions plus compter sur les revenus générés par le débarcadère.

RÉSOLUTION NO AGA180609-05 : Sur proposition de Raymond Audette, appuyée par Alain Asselin, les prévisions budgétaires sont adoptées telles que présentées. [Unanimité]

9. Augmentation de la cotisation annuelle

Après avoir pris connaissance de la situation financière de l'Association, les membres présents conviennent d'augmenter la cotisation annuelle pour 2019, la faisant ainsi passer de 30\$ à 35\$.

RÉSOLUTION NO AGA180609-06 : Sur proposition de Réjean Morin, appuyée par Donald Asselin, l'augmentation de cotisation annuelle est adoptée telle que proposée. [Unanimité]

10. Modification aux règlements généraux

La secrétaire fait la lecture des propositions de modifications à nos règlements généraux, tels que déjà approuvés par le CA lors de sa réunion du 5 décembre 2017 et explique la raison d'être de chacune de ces modifications. M. Nicolas Sapp suggère deux corrections à l'article 4 et les modifications se lisent maintenant comme suit :

PROPOSITION DE MODIFICATIONS À NOS RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Article 4 : Les membres

Article 8.1 : Composition du conseil d'administration

Article 8.4 : Vacance au conseil d'administration

AJOUT À L'ARTICLE 4 : Les membres

4.3 Membres corporatifs

Toute personne physique qui répond aux exigences suivantes :

- A. posséder des intérêts commerciaux au Lac Blanc et/ou offrir des services aux riverains
- B. adhérer à la mission et aux objectifs de l'Association
- C. avoir complété un formulaire d'adhésion et payé sa cotisation annuelle de membre corporatif.

Note : Un membre corporatif a le droit de vote aux assemblées générales.

Il sera du ressort du CA de fixer le montant de la cotisation du membre corporatif.

AJOUT À L'ARTICLE 8.1 : Composition du conseil d'administration

8.1 Composition du Conseil d'administration

- A. Le conseil d'administration est composé d'un minimum de cinq et d'un maximum de sept administrateurs élus par l'assemblée générale.
- B. Nonobstant le paragraphe A ci-dessus, le conseil d'administration peut inviter toute personne à siéger aux réunions du C.A. Cette personne n'a toutefois pas de droit de vote.
- C. Seul un membre en règle peut se présenter comme administrateur au Conseil

d'administration de l'Association.

AJOUT À L'ARTICLE 8.4 : Vacance au conseil d'administration

Une vacance à la suite du départ ou de la perte de qualité d'un membre du Conseil d'administration est comblée, au besoin, par un remplaçant choisi par les autres administrateurs, lequel agira par intérim jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale où le poste sera comblé selon la procédure régulière. La perte de qualité est décrétée par décision unanime des autres membres du C.A.

RÉSOLUTION NO AGA180609-07 : Sur proposition de Nicolas Sapp, appuyée par Daniel Perron, les modifications aux règlements généraux sont adoptées telles que proposées. [Unanimité]

11. Débarcadère public

Le président et Louise Magnan expliquent qu'à la fin de l'été dernier, la municipalité a informé l'ARLB qu'elle reprenait la gestion du débarcadère; le maire de l'époque avait alors demandé à l'Association de lui formuler des recommandations sur la façon d'en gérer l'accès. Entretemps, des élections municipales sont survenues à l'automne 2017 et un nouveau maire a alors pris les rênes de Saint-Ubalde.

L'ARLB, supportée par la CAPSA, a fait part aux nouveaux élus de ses inquiétudes devant l'entrée appréhendée de plantes envahissantes dont le myriophylle à épi. Cette plante est considérée par les scientifiques comme un fléau pour les écosystèmes des lacs où elle prend racine. L'ARLB considère qu'il faut agir de façon préventive et limiter l'accès au Lac aux seules embarcations qui ne transportent pas de résidus sur leur embarcation.

A titre expérimental, et en raison des courts délais pour le développement et la mise en œuvre d'une politique globale de la gestion du débarcadère public du Lac Blanc, la municipalité a donc décidé ce qui suit :

- Bloquer l'accès au débarcadère public entre le troisième lundi de juin et le vendredi précédant la Fête du Travail (dates qui correspondent à l'éclosion du myriophylle).
- Permettre l'accès au Lac les samedis de l'été sous surveillance d'un employé de la municipalité entre 9h00 à 17h00 qui procédera à l'inspection des bateaux avant la mise à l'eau.
- Le riverain ou résident de Saint-Ubalde devra présenter une preuve de résidence et payer \$20 pour la mise à l'eau de son embarcation. Toutefois, en cas d'urgence, il lui sera possible de sortir son bateau de l'eau les autres jours de la semaine, moyennant un déboursé de 75\$; des ententes devront être prises au préalable avec la municipalité.

Les membres présents sont d'accord, de façon générale, avec cette nouvelle approche. Le président rappelle aux riverains possédant des rampes de mise à l'eau sur leur terrain qu'il est important et essentiel de ne pas permettre la mise à l'eau d'une embarcation n'ayant pas été inspectée.

Un membre suggère qu'un montant soit imposé à chacun des 54 propriétaires de bateaux qui sont à la marina du camping.

Un membre suggère que le camping se dote d'une station de lavage des bateaux.

12. Parole au public – autres sujets

- 1) M. Louis-Philippe Blouin se porte volontaire pour prendre la relève de Michel Pleau pour les tests de transparence de l'eau. Dix tests sont habituellement faits pendant la période estivale et les résultats doivent être consignés de façon rigoureuse.
- 2) Un membre informe l'assemblée qu'il a remarqué une augmentation du nombre de chats errants autour du lac.
- 3) Louise Magnan informe l'assemblée que, dans la foulée des recommandations du comité des lacs de Saint-Ubalde, la municipalité est en discussion avec la CAPSA pour l'embauche d'un étudiant dont la responsabilité serait de visiter chacun des riverains des lacs de la municipalité afin de vérifier l'état des bandes riveraines et sensibiliser sur les bienfaits d'une bande végétalisée le long des rives.

13. Période d'élections

Il y a actuellement quatre postes à pourvoir, soit ceux de Dave Johanson (démission pour des raisons familiales), Pierre Michaud (démission pour des raisons professionnelles). Quant à Denis Gauvin et Johanne Provencher, leur mandat se termine et ils ont déjà indiqué ne pas avoir l'intention de renouveler leur mandat.

Le président remercie chaleureusement les deux membres démissionnaires pour leur implication dans l'Association. Il fait appel à la générosité de tous pour assurer la relève nécessaire à l'action bénévole de l'ARLB au profit de tous les riverains.

Danielle Gauvin accepte d'agir comme présidente d'élections.

Réjean Sylvestre se porte volontaire pour siéger sur le conseil d'administration.

RÉSOLUTION NO AGA180609-08: Sur proposition de Christian Drolet, appuyée par Louis-Philippe Blouin, il est résolu de nommer **Réjean Sylvestre** à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

RÉSOLUTION NO AGA180609-09: Sur proposition de Johanne Provencher, appuyée par Denis Gauvin, il est résolu de nommer **France St-Germain** à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

Finalement, Denis Gauvin et Johanne Provencher annoncent qu'ils acceptent de poursuivre leur mandat pour une autre année, compte tenu qu'il manque encore deux administrateurs.

RÉSOLUTION NO AGA180609-10 : Sur proposition de France St-Germain, appuyée par Alain Asselin, il est résolu de nommer **Johanne Provencher** à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

RÉSOLUTION NO AGA180609-11 : Sur proposition de Réjean Sylvestre, appuyée par Marc Charmberland, il est résolu de nommer **Denis Gauvin** à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

14. Présentation de Marc Hébert sur la protection du Touladi

Marc Hébert (Ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs) nous fait une présentation sur le touladi, son habitat, son mode de reproduction et nous rappelle que la pêche de cette espèce est interdite dans le lac Blanc.

15. Remerciements et levée de l'assemblée

Le président remercie tous les participants pour leur présence et leur participation à cette assemblée générale.

RÉSOLUTION NO AGA180609-12 : Sur proposition de Diane Lefebvre, appuyée par Daniel Perron, l'assemblée est levée à 12h25. [Unanimité]

La secrétaire d'assemblée,

Johanne Provencher

Approuvé au CA du 8 juin 2019